





Communiqué de presse

Transport ferroviaire de matières dangereuses

Vaud et Genève saluent un signe fort du parlement

Les gouvernements vaudois et genevois saluent l'adoption par le Conseil des Etats du postulat demandant des mesures pour réduire les risques liés au transport de matières dangereuses, notamment le chlore. Ils rappellent la nécessité de mesures fortes visant à assurer la sécurité des populations concernées et le développement des deux cantons, sans contrevenir aux intérêts de l'industrie. A cet égard, ils suivent de près les travaux du groupe de travail mis sur pied par la Confédération.

Les cantons de Vaud et de Genève relèvent avec satisfaction l'adoption du postulat demandant au Conseil fédéral d'évaluer les mesures à même de réduire les risques dans le transport de matières dangereuses, notamment le chlore. Pour les deux gouvernements, il s'agit d'un signe clair que les préoccupations liées au transport de matières dangereuses sont partagées à l'échelon fédéral.

Pour rappel, chaque année, 25'000 tonnes de chlore sont convoyées par train à travers les agglomérations genevoise et lausannoise à destination principalement des usines chimiques en Valais. Produit dans la région lyonnaise, ce chlore représente un wagon par jour. Chaque convoi expose quelque 840'000 personnes à un risque d'accident majeur. Si la probabilité d'occurrence est plutôt faible, le déraillement de Daillens rappelle qu'en Suisse aussi, des accidents lourds de conséquences peuvent se produire.

Caractérisés par un fort dynamisme économique et démographique, les cantons de Vaud et de Genève font face à d'importants besoins en nouvelles constructions. Cette nécessité de développement est toutefois freinée par les prescriptions légales limitant les possibilités d'urbanisation dans les secteurs concernés par le transport de marchandises dangereuses.

Les gouvernements vaudois et genevois, tout en soutenant et en suivant avec intérêt les travaux du groupe multipartite dirigé par l'Office fédéral de l'environnement, rappellent que des mesures fortes doivent être prises pour limiter les risques d'accidents majeurs liés aux marchandises dangereuses, sans contrevenir aux intérêts de l'industrie. Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des populations concernées et le développement urbain de la Métropole lémanique.

Genève/Lausanne, le 3 décembre 2015

Informations complémentaires :

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud Tél. + 41 21 316 05 15 – Fax + 41 21 316 40 52 E-mail : info.bic@vd.ch Service communication et information – Département présidentiel Tél. +41 22 327 90 90 – Fax +41 22 327 90 91 E-mail : communication-pre@etat.ge.ch